

# Fiche

# La production et gestion de communs

La notion de «commun» suscite un intérêt croissant dans le débat public, particulièrement au sein des tiers-lieux. Ce terme polysémique est souvent associé à la notion de ressources partagées. Nous n'essaierons pas ici de passer en revue toutes les définitions existantes, qui varient souvent selon les disciplines. Par exemple, en droit, les communs sont définis en fonction du régime juridique qui détermine la forme de propriété collective, tandis qu'en économie, l'accent est mis sur les modes de gestion et d'allocation des ressources.

Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie en 2009, a largement contribué à la compréhension des «communs» ou «biens communs» (commons en anglais). Elle a montré que, contrairement à l'idée répandue de la «tragédie des communs» (l'idée que les ressources partagées sont inévitablement surexploitées et détruites), il est possible pour les communautés de gérer ces ressources de manière durable. Elle a identifié plusieurs principes de gestion des communs, comme la nécessité de règles claires, la participation des utilisateurs dans la prise de décision, et des mécanismes de surveillance et de sanctions pour prévenir les abus. Dans la continuité des travaux d'Elinor Ostrom, on peut définir un commun comme : *Une ressource dont la gestion et l'utilisation est déterminée par des règles et une gouvernance créées et appliquées par la communauté qui l'utilise, dans le but de préserver et pérenniser cette ressource.*

En y ajoutant l'idée que le commun comme mode d'organisation revêt également une valeur émancipatrice pour les personnes qui y participent, nous nous situons à l'intersection des considérations "ressourcistes" du commun, et celles plus "politiques". Nous tenterons de présenter les pratiques développées au sein des tiers-lieux qui relèvent de ces dynamiques, et qui in fine, favorisent l'extension d'un mode de gestion démocratique et distinct du cadre exclusivement privé ou public.

Fiche issue de l'étude :  
Les **TIERS-LIEUX NOURRICIERS**  
Une **RÉAPPROPRIATION CITOYENNE**  
de **L'ALIMENTATION**

Une étude financée par :



Réalisée par :



## Tiers-lieux et communs, lieu(x) commun(s) ?

Les tiers-lieux nourriciers que nous avons visités se réclament d'une certaine proximité avec la notion de "commun". Que ce soit le fruit d'une assimilation rigoureuse du concept tel qu'il a pu être formulé dans la recherche sous différentes formes, ou celui d'un usage moins systématique mais révélant une sensibilité accrue pour les formes d'action collective dépassant le cadre traditionnel privé/public, les tiers-lieux nourriciers semblent pétris de cet imaginaire.

- **Le tiers-lieu est conçu et/ou perçu comme un commun** à l'instar de la Grange des Roues qui envisage le projet "comme un commun qui appartient à tous, au service de tous, à l'image d'une ruche où chacun connaît exactement sa fonction et sait ce qu'il a à faire [...] pour l'ensemble de la Communauté".
- **Faire commun est un état d'esprit** pour La Smalah mue par la «volonté de faire vivre le village, de faire des trucs ensemble».
- **Les communs du tiers-lieu sont des ressources matérielles ou immatérielles partagées et gérées collectivement** ainsi Commune Ferme, initiative d'Au Maquis<sup>1</sup>, est un lieu de culture vivrière à destination de personnes disposant de faibles revenus qui, pour ceux qui le souhaitent et le peuvent, produisent, cueillent et distribuent fruits et légumes bio.

Dans une perspective "ressourciste", un recensement des ressources matérielles et immatérielles partagées a été établi pour rendre compte des typologies de communs et de leur récurrence, et ainsi cerner le périmètre des communs nourriciers

## Des espaces et des équipements mutualisés

La plupart des tiers-lieux interrogés disposent de jardins partagés ou de terres agricoles et moins de la moitié dispose d'espaces de travail partagé de type bureau et atelier. La cuisine collective (non professionnelle) et la salle polyvalente permettant l'accueil de formations, de réunions, d'événements font partie des espaces communs basiques. En revanche l'espace café / bar n'est pas systématique et plutôt ponctuel en lien avec la programmation événementielle. L'épicerie figure également parmi les principaux espaces partagés. Les tiers-lieux interrogés se sont équipés au gré de ses activités. Ils ont presque tous des équipements de jardinage-maraîchage et de cuisine.

La plupart disposent d'un parc machine pour fabriquer, réparer, entretenir, prototyper. La Raffinerie se distingue par la diversité de ses équipements mutualisés : brasserie, bacs de culture hors sol, serre

aquaponique, champignonnière, élevage de mouches soldats, méthaniseur, équipements d'édition et de couture.

Si les tiers-lieux interrogés présentent leur lieu comme un commun en ce qu'il est par essence un lieu partagé, la réalité concrète de la gouvernance et de la gestion est parfois plus complexe (cf infra). Néanmoins, les tiers-lieux permettent d'initier de réelles dynamiques de mutualisation.

### La Grange des Roues

4 boulangers organisés en SCOP produisent une gamme de pains bio au levain valorisant le patrimoine des blés du territoire, dans un moulin historique qu'ils mutualisent. La mutualisation, au-delà de l'aspect financier (partage des coûts d'investissement), passe également par le partage du temps de travail et d'entretien du lieu, et des équipements, entre les boulangers.

### l'Arbre

**Le laboratoire de transformation du lait de l'Arbre est mutualisé par les fermes alentours.**

Il s'agit d'un équipement très coûteux qu'aucune ferme n'aurait pu se permettre d'acheter seule. Gain de temps, de place, de coûts et d'énergie pour cet outil de production mutualisé partiellement financé par des aides publiques

**QUE CE SOIT LE FRUIT D'UNE ASSIMILATION RIGoureuse DU CONCEPT TEL QU'IL A PU ÊTRE FORMULÉ DANS LA RECHERCHE SOUS DIFFÉRENTES FORMES, OU CELUI D'UN USAGE MOINS SYSTÉMATIQUE MAIS RÉVÉLANT UNE SENSIBILITÉ ACCRUE POUR LES FORMES D'ACTION COLLECTIVE DÉPASSANT LE CADRE TRADITIONNEL PRIVÉ-PUBLIC, LES TIERS-LIEUX NOURRICIERS SEMBLent PÉTRIS DE L'IMAGINAIRE DU COMMUN.**

<sup>1</sup>Site internet Au Maquis : <https://www.aumaquis.org/commune-ferme>

## Des services, des savoirs et des conventions partagées

Les tiers-lieux proposent une programmation événementielle et des ateliers ouverts à tous. La vente en circuit court, les chantiers participatifs - sujet à des partages informels des connaissances - et les formations théoriques et techniques ressortent parmi les principaux services ; suivent, en moindre proportion, la restauration, la production alimentaire (céréales, bières, légumes...), le débit de boissons et l'accompagnement de projets agricoles. Selon les besoins de leur territoire d'implantation, des services mutualisés spécifiques peuvent être proposés.

- **L'Arbre** propose du coliving - formel et informel.
- **La Raffinerie** a mis en place une micro-recyclerie.
- **Le Gerموir** est également une couveuse d'activités.
- **La Grange des Roues** et **La Smalah** produisent du mobilier et des équipements (moulin, fournil, équipements low-tech...).

Sur le plan des savoir-faire et des savoir-être, tous initient ou contribuent à des coopérations locales. Pour certains, la culture collective de l'organisation, un apprentissage en commun, constitue en soi une ressource immatérielle partagée. La recherche et les sciences participatives d'une part, la création de contenus de capitalisation d'autre part, sont des ressources immatérielles fréquemment recensées. Les compétences techniques communautaires sont, quant à elles, ponctuelles.

### Le GRAIN de la Vallée

s'est donné pour mission de documenter chacune de ses pratiques, pour devenir une zone d'expérimentation et de recherche. Il a mené un diagnostic initial (étude du sol, de l'eau en surface, des eaux souterraines, des espèces présentes) et fait partie d'un programme d'aménagement du paysage et de corridor écologique de la métropole voisine.

### L'Arbre

produit des connaissances autour de la transition écologique et sociale, diffusées notamment au travers de formations.

### La Smalah

en lien avec l'Atelier Paysan, conçoit, partage, forme et autonomise les producteurs d'un point de vue technique avec le concours du Club Brico 3000 grâce à des bricoleurs bénévoles.

### Terres Citoyennes Albigeoises

a lancé la série de podcasts "Mémoire du maraîchage", recueil de témoignages et enquêtes dans les archives pour en savoir plus sur l'activité du maraîchage pratiquée dans et autour de la plaine de Lescure.

### La Grange de Gros Puy

dispose d'un groupe maraîchage vecteur d'échanges de pratiques

En outre, parmi les ressources immatérielles partagées figurent des outils et infrastructures (guide d'accueil, Open Badge, monnaie temps interne, process de fonctionnement, boîte à outils) facilitant la contribution et la gestion des communs.

La nature de commun des tiers-lieux nourriciers vient évidemment du fait qu'ils administrent collectivement des lieux, des biens et services ainsi que des savoirs, dont ils cherchent à étendre l'usage au plus grand nombre.

## Une multiplicité de modes de gouvernance partagée

Pour faire d'un tiers-lieu un « espace porté, animé et développé par un collectif d'acteurs solidairement responsables du lieu<sup>2</sup> », il s'agit évidemment en premier lieu d'établir des modes de gouvernance qui permettent l'implication partagée dans la création du lieu. Les tiers-lieux nourriciers, à l'instar d'autres initiatives citoyennes, peuvent être des laboratoires de ces modes de gouvernance en expérimentant la prise de décision démocratique et le partage des responsabilités.

De l'origine des projets à leur mise en fonctionnement, en passant par leur structuration juridique, ces initiatives tentent de faire « commun ».

Le partage des décisions, la définition des modalités d'accès et des règles d'usage sont institués par les statuts de la structure ou des règlements intérieurs formalisant la gouvernance du tiers-lieu.

Au-delà de la formalisation de gouvernances collégiales ou participatives, le souci de garantir la participation collective aux décisions prises dans la structure se retrouve également dans la manière de mener les débats et les discussions. Dans ce sens, de nombreux tiers-lieux nourriciers s'inspirent des principes de la communication non-violente, ou de la sociocratie par exemple.

Toutefois, il s'agirait de s'attarder sur les modalités de gestion des ressources prises une à une et non pas dans le tout-tiers-lieu. En effet, en l'état des données collectées nous ignorons si les ressources présentées en tant que commun par les tiers-lieux sont gérées collectivement.

Le fonctionnement de la **Grange de Gros Puy s'inspire de la sociocratie**. Les bénévoles et adhérents investis dans chacun des pôles du tiers-lieu se regroupent dans des cercles «souverains» pour décider de l'organisation du tiers-lieu et des différents projets. Chacun de ces cercles autogérés est représenté au sein des réunions plénières qui assurent l'articulation des activités et permettent de recueillir l'assentiment général des décisions prises par les groupes. Pour Antoine Libeert, co-fondateur, «c'est une manière de s'habituer à faire des propositions en y incluant les manières de penser des autres membres, et de s'assurer que, même au sein d'un groupe où un avis est majoritaire, il soit possible et plus aisé d'y opposer des réserves».

**L'Arbre fonctionne en direction collégiale volontaire (DCV)**. N'importe quel membre peut décider d'en faire partie dès lors qu'il s'engage à venir régulièrement aux réunions. «Aujourd'hui, 7-8 membres composent la DCV, qui cherche à se rapprocher d'un modèle sociocratique. Y sont représentées une petite dizaine de «branches», ou groupes projets, par thématiques (ex. : festival, programmation culturelle, co-living...). Les branches peuvent être ouvertes ou fermées en fonction des besoins».

## Des droits d'accès variables et une disparité d'implication des acteurs dans la gestion selon la ressource

Les droits et/ou conditions d'accès aux ressources sont variables selon leur nature : être adhérent, parrainé, coopté ou volontaire, disposer d'un open badge pour manipuler tel équipement en autonomie, signer une décharge de responsabilités, se conformer aux temps de rencontres organisés pour visiter et s'impliquer... Aucune récurrence n'a été identifiée

d'un tiers-lieu à l'autre. Au cours des entretiens, nous avons également questionné les tiers-lieux afin d'identifier les acteurs impliqués dans la gestion, l'entretien des ressources, d'une part et le respect des règles d'usage des ressources, d'autre part.

L'élaboration commune des règles d'usage, du mode de prise de décision et de répartition des responsabilités, garantit le caractère commun et collectif de la structure. Par ailleurs, en plus de parvenir à cet équilibre démocratique au sein de l'association, ce mode de gouvernance permet in fine d'acquiescer une certaine efficacité dans le fonctionnement quotidien. La charge de l'organisation de la vie collective ne repose pas entièrement sur les coordinateurs, et l'implication partagée permet d'avancer dans les projets en sachant leur légitimité.

### EDENN

Le tiers-lieu dans son ensemble est considéré à l'EDENN comme une ressource commune au service de ses membres (ou usagers). La gouvernance est, en conséquence, pensée de façon ouverte et décentralisée. En effet, si l'association semble organisée classiquement avec un Conseil d'Administration (composé d'un représentant par structures fondatrices) qui se réunit mensuellement pour décider des axes stratégiques et faire le point sur la vie de l'asso y compris mandater certaines instances, les groupes de travail (gestion des espaces extérieurs, gestion des espaces intérieurs, contribution financière) et les groupes d'actions (réalisation de tâches précises au service de la vie collective sur le lieu), pour oeuvrer à de nouveaux projets, ces derniers proposent des projets au CA qui les valident par consentement. Pour Jean-Baptiste Assouad, «aucune décision ne peut être contestée, parce qu'elles sont prises collectivement. Toutes les décisions sont légitimes à partir du moment où elles sont prises par les organes de décision de l'association».

Il convient de noter, toutefois, que des tensions peuvent exister dans certains tiers-lieux entre des dynamiques apparemment contradictoires : d'un côté, la gestion démocratique, désintéressée, bénévole et, de l'autre, la perspective économique ou entrepreneuriale du tiers-lieu. Beaucoup de projets sont portés à leur origine par un noyau de fondateurs et l'un de leurs enjeux est de permettre une appropriation collective de la structure dès lors qu'ils affirment s'inscrire dans une démarche tiers-lieu.

<sup>2</sup>La Coopérative Tiers-Lieux. La revue sur les tiers-lieux n°08. Septembre 2021 Disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/document/revue-sur-les-tiers-lieux-8/>

Il est clair qu'«une tension structurelle est identifiée entre le modèle d'un centre social prestataire de services, opérateur des politiques sociales et celui du centre social comme foyer d'initiatives habitantes»<sup>3</sup> («centre social» compris comme un terme applicable aux tiers-lieux). Toutefois, pour Carl Pfanner du Talus, c'est finalement le fait de permettre un engagement bénévole ponctuel, sans exiger de prise de responsabilité dans la gouvernance, qui a permis le succès du tiers-lieu, et in fine le sentiment d'appropriation du lieu par les adhérents. Autrement dit, si la gouvernance y est moins participative, et la direction du projet plus entrepreneuriale, cet état de fait n'est pas entièrement contradictoire avec la production de communs au sein du lieu.

La gestion communautaire des ressources révèle également la dimension pratique qu'implique un usage partagé, avec son lot de difficultés et de succès. Le GRAIN de la Vallée nous fournit un exemple de la part de conflictualité des communs et de son dépassement. Valentine Pilliard, co-fondatrice, confie que l'usage commun de la cuisine a donné lieu à des dysfonctionnements et des disputes. Cela a conduit à l'élaboration collective d'un règlement intérieur. Pour Valentine, «quand on commence à s'engueuler sur la vaisselle, c'est que c'est gagné», cela signifie «qu'on tient suffisamment au lieu».

Nous pouvons également nous intéresser à ce qui découle de l'existence des communs pour les personnes qui les élaborent, s'en servent, y contribuent, les préservent...

## Le travail collectif comme vecteur d'appropriation et de fonctionnement des activités nourricières

Au cœur des tiers-lieux nourriciers, les chantiers participatifs figurent comme un invariant des modes d'action collective déployés. Qu'il s'agisse de construire un café villageois en extérieur pour le Maquis, de retaper une grange en Dordogne pour la Grange de Gros Puy, ou de vider un terrain des déchets de chantier qui y ont été entreposés pour le Talus : «pas de projet sans bénévoles» dixit son co-fondateur, et pas de bénévoles sans chantiers participatifs. Autant pour le travail abattu au cours de ces chantiers, que pour la mobilisation citoyenne qu'ils permettent d'enclencher, ils apparaissent souvent comme premières pierres de nombreux tiers-lieux nourriciers.

Au-delà de ceux du démarrage, les chantiers participatifs deviennent souvent un des modes d'existence des tiers-lieux. Ces rendez-vous réguliers servent en partie «de porte d'entrée pour l'engagement de futurs bénévoles» comme à Terres Citoyennes Albigeoises, à l'occasion des journées mensuelles de rencontre aux jardins partagés, ou durant les travaux collectifs de réhabilitation du futur bâtiment mutualisé

entre les futurs maraîchers et maraîchères des terres de la SCIC.

D'un autre côté, les chantiers participatifs hebdomadaires à la ferme urbaine du Talus apparaissent comme un socle de l'engagement des adhérents en faveur du tiers-lieu, qui se retrouvent pour jardiner collectivement. C'est également le cas pour la Commune Ferme du Maquis, et ses vendredis de maraîchage en collectif, ou encore pour ses journées de glanage en commun.

Nous posons l'hypothèse d'une prévalence de ce format induit par la nature même des activités nourricières faiblement mécanisées qui rend nécessaire un travail collectif. En outre, les tiers-lieux nourriciers partent souvent du constat de la nécessaire refonte des rapports sociaux, économiques et environnementaux à l'endroit de l'agriculture et de l'alimentation, leurs actions passant logiquement par des pratiques manuelles et collectives.

Il convient de souligner les effets produits par ces chantiers participatifs dans la création de communs. Ce mode d'action facilite l'appropriation collective du projet. En effet, le travail commun et la convivialité qui l'entoure renforcent les proximités et procurent souvent une forme de joie. Au-delà de la ressource ou du projet géré collectivement, les communs reposent sur la qualité des interactions et des façons d'être à l'autre, spécifique à chacun de ses lieux, constamment réinventées dans l'action collective...

## Des communs nourriciers impactants au niveau des personnes, du collectif et bien au-delà

### Impact des communs sur les personnes

Notre analyse s'appuyant sur «l'idée que le commun comme mode d'organisation revêt également une valeur émancipatrice pour les personnes qui y participent»<sup>4</sup>, nous nous sommes penchés sur l'impact des communs sur ces dernières.

Il apparaît différentes sphères : alimentation, matérielle, économique, santé, économique (dont l'activité et l'emploi), savoirs. Toutes concourent à une forme d'indépendance et renforcent la capacité d'agir.

<sup>3</sup>RIUESS coordonné par Patrick Gianfaldoni, Florence Jany-Catrice et Laurent Gardin. Synthèse Modèles socio-économiques Versus Social Business Model. Mars 2023. Disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/document/modeles-socio-economiques-vs-social-business-models-synthese/>

<sup>4</sup>Coriat, B. (2015). Le retour des communs : La crise de l'idéologie propriétaire. Les liens qui libèrent.

<b>Alimentation</b>	<b>Matérielle</b>	<b>Économique</b>
Se nourrir, améliorer son alimentation	Hébergement, via la location d'équipements pour fabriquer par soi-même	Développement d'activités rémunératrices
<b>(Santé) Sociale</b>	<b>(Santé) Physique</b>	<b>Connaissance et savoir-faire</b>
Création de lien social, d'interconnaissance, de solidarité et de partage, sentiment d'engagement sociétal et écologique, sentiment de reconnaissance // risque : la frustration peut naître de la non-réalisation de certains projets ou idéaux.	Via le jardinage	Théorique et empirique (économique, juridique, financier, bricolage, jardinage, maraichage) via les formations, les ateliers et les chantiers participatifs, via la location d'équipements pour fabriquer par soi-même, stimulation intellectuelle via des projets expérimentaux
<b>Professionnalisation</b>	<b>(Santé) Mentale</b>	<b>Savoir-être</b>
Via le test d'activité pour se reconvertir, via la réinsertion socio-professionnelle, développement d'aptitudes entrepreneuriales	Via la posture d'accueil, prise de confiance en soi via l'animation d'activités, d'ateliers, reprise d'équilibre personnel via les conseils formels et informels, développement personnel	Aptitude de travail collectif

**LES TIERS-LIEUX PERMETTENT DE CONSTRUIRE UN PATRIMOINE INFORMATIONNEL COMMUN, D'ÉLARGIR LES CAPACITÉS D'INNOVATION ET DE NOURRIR UN LANGAGE COMMUN ENTRE TOUS LES CONTRIBUTEURS.**

## Impact des communs sur le collectif

Du fait de l'hybridation des activités et des différents publics qu'ils amènent à se rencontrer, les tiers-lieux participent au développement de lien social entre différents mondes sociaux. Les apprentissages du collectif à l'usage des communs constituent ainsi un patrimoine informationnel commun.

Des aptitudes de gouvernance collective se développent au sein de ces collectifs. Ce sont également des aptitudes coopératives dans et hors travail tel que l'esprit de solidarité, l'intelligence collective, la capacité à générer des espaces de réflexivité et d'apprentissage entre pairs et avec les parties prenantes (en vue de faire œuvre commune).

Les tiers-lieux permettent de construire un patrimoine informationnel commun (entendu comme des informations, savoirs, connaissances, modèles juridiques, modèle de technologies, modèle de services, de logiciels ou encore de designs), d'élargir les capacités d'innovation et de nourrir un langage commun entre tous les contributeurs. La co-construction démocratique de communs informationnels et de services d'information d'utilité publique-privée est à l'origine d'une multitude de modèles économiques et de nouvelles opportunités, partenariats emplois pour les contributeurs. Et en même temps, le développement économique des contributeurs et des communautés réunies autour des activités/ressources/communs du tiers-lieu sont source de revenu pour la fonction support assurée par le lieu.

Enfin au niveau collectif, les communs favorisent le développement d'activités et de pratiques de préservation de l'environnement et de limitation des émissions de gaz à effet de serre (nourriture locale, production énergétique, etc.)...

## Des impacts sociaux et économiques au-delà des collectifs

L'approche par les communs engendre des externalités positives, à savoir :

- **Développement d'accès aux circuits courts alimentaires** d'une part, d'activités économiques agricoles d'autre part.
  - **Soutien de l'implication citoyenne**, d'habitants sur l'agriculture et l'alimentation.
  - **Développement de projets citoyens** de production d'énergie.
  - **Développement de l'emploi et de l'activité professionnelle** : insertion, création de postes «non délocalisables».
- **Fédération d'une communauté d'acteurs**, renforcement de la vie associative à l'échelle du bassin de vie
  - **Création de partenariat avec des acteurs clés** de l'éco-construction, de l'enseignement et de l'apprentissage (liste non exhaustive)
  - **Développement de liens institutionnels**
  - **Développement de connaissances et de savoir-faire** : plan de conception et création d'outils innovants standardisés pour être reproductibles, simples à comprendre/à démonter/à assembler (exemple : un quad électrique tracteur conçu par La Smalah)

## Des difficultés dans la production ou la gestion de communs et ressources

Nos recherches ont permis d'identifier plusieurs leviers pour une bonne gestion des communs :

- **Une culture des communs** dans le projet stratégique du tiers-lieu nourricier ;
- **Une gouvernance ouverte** ;
- **Des actions d'intégration et de formation active** pour prendre en main et entretenir les communs ;
- **Des pratiques de documentation et de transparence de l'information** ;
- **Une gestion des ressources humaines** facilitant la dynamique contributive.

### Positionnement stratégique

La culture des communs doit s'incarner dans le projet stratégique du tiers-lieu nourricier. La dynamique contributive et d'entretien collectif d'une ressource doit être affirmée à travers l'ensemble des activités ou encore la politique tarifaire.

➤ Voir la fiche « [Rapport au travail](#) »

### Gouvernance

Certains indiquent que la faible structuration de cette dernière pèse sur la production et la gestion de leurs communs. La Martinière a mis en place un Conseil d'Administration stratégique, mais pas opérationnel. En outre, il y a du flottement dans la conception du tiers-lieu entre le foncier, les structures juridiques et les membres. La propriété privée soulève les questions de responsabilité sur la maintenance, l'entretien.

➤ Voir la fiche, « [Rapport au travail](#) », et l'ouvrage de l'Université du Nous (2024), « [Réinventons le faire ensemble](#) »

### Le lien aux habitants, contributeurs et consommateurs

Il est fondamental. Or celui-ci constitue un travail à soigner. La Raffinerie souffre d'un a priori lié aux mauvais souvenirs de l'histoire qui pré-existe au lieu (ancienne usine), auxquels s'ajoute celui sur le tiers-lieu qui supplanterait le tissu social préexistant. Enfin la dimension collective n'est pas toujours familière et implique de la part des acteurs du tiers-lieu d'être pédagogue.

➤ Voir la fiche, « [Rapport au travail](#) », et l'ouvrage de l'Université du Nous (2024), « [Réinventons le faire ensemble](#) »

### Gestion

Qu'elles soient RH, comptable, financière, ce sont des fonctions transversales à couvrir, tout modèle socio-économique confondu. Par exemple, la plupart des contributeurs de La Raffinerie ne sont pas des salariés du tiers-lieu mais des auto-entrepreneurs payés à la mission, ce qui peut engendrer une gestion comptable complexe, source de difficultés pour le tiers-lieu, et des problématiques autour de l'accès aux droits sociaux.

➤ Voir la fiche « [Rapport au travail](#) »

### Accessibilité tarifaire

Le développement d'activités marchandes peut poser question. Si l'accès aux activités et services prend systématiquement la forme d'une vente, ou est conditionné à un prix, alors il existe un risque d'exclusion économique des citoyens, ce qui remet en cause le caractère inclusif des tiers-lieux en tant que communs. La marchandisation des activités et des services risque de limiter le potentiel émancipateur contenu dans les communs en devenant des tiers-lieux nourriciers. Ici réside donc une question fondamentale pour l'avenir des tiers-lieux : entre un devenir-marchandise et un devenir-commun, il y a une frontière. Elle se matérialise peut-être par l'affirmation du rôle politique des tiers-lieux nourriciers, en tant que lieux démocratiques investis par des citoyens qui nourrissent une volonté de transformer la vie sociale et productive à l'endroit de l'alimentation, et ce collectivement.

### Documentation, reporting et communication

Alors même que ces tâches participent du bon fonctionnement et du rayonnement des projets, faute de moyens et/ou de compétences, elles ne sont pas toujours couvertes du fait de la nécessaire priorisation de la production des activités. Par manque de disponibilité, la documentation n'est pas toujours réalisée à La Smalah. Cela a pour conséquence la limitation de la reproductibilité du commun par d'autres communautés. L'Arbre et l'Épicerie Jardin de deux'main déplorent que les flux matériels et immatériels entre le tiers-lieu et d'autres acteurs ne soient pas valorisés, or pour beaucoup ce qui ne se voit pas, n'existe pas. Concrètement, une cuisine est fournie par la récupération d'inventaires d'une ferme, des visites de fermes sont organisées par un tiers-lieu. Le fonctionnement comptable de l'espace test agricole de La Martinière n'est pas lisible, en raison du modèle économique du tiers-lieu. Afin de communiquer aux nouveaux intéressés suite aux événements à La Grange des Roues, des données sont collectées pour autant elles ne sont pas exploitées par manque de temps.

➤ Voir la fiche « [Rapport au travail](#) »

### Réglementation sanitaire

Dès lors que l'on travaille avec des denrées alimentaires, s'appliquent des normes d'hygiène qui nécessitent des équipements adaptés et des protocoles rigoureux. Pour La Raffinerie, la vente de poissons n'est pour l'heure pas envisageable.

### Foncier et aménagement

Moyen déterminant pour mettre en œuvre les activités et services, le bâti peut nécessiter d'importants travaux de restauration dont les coûts peuvent freiner le développement du tiers-lieu (La Martinière). Lorsque le foncier n'est pas la propriété du collectif mais d'un tiers, cela pose la question du rapport entretenu entre la notion de commun et la volonté de développer des activités lucratives privées pour ce tiers. Si les frontières ne sont pas bien définies, les énergies bénévoles mises au service du lieu peuvent devenir une manière de valoriser des actifs privés dans l'optique d'en tirer une rentabilité, bien loin d'en faire un patrimoine collectif, inclusif et appropriable par toutes et tous. De même, lorsqu'un tiers-lieu utilise des ressources communes pour des activités commerciales, il peut y avoir des préoccupations quant à la privatisation ou à la captation de ces ressources (exemple : un espace public est privatisé pour des événements commerciaux) au détriment de la communauté (en conséquence, cela peut limiter l'accès libre et égal à cet espace).



Voir l'étude « [Juristes Embarqués](#) »  
et le « [Guide Foncier des tiers-lieux de France Tiers-Lieux](#) »

## Conclusion

Au-delà des éléments développés plus haut sur la production et la gestion des communs au sein des tiers-lieux nourriciers, il nous faut dire que le premier lieu du commun, dans les discours et les pratiques des collectifs, réside dans leur conception du vivant. En effet, si l'imaginaire du commun est aussi présent dans ces projets, il nous a semblé qu'avant d'être une question de gouvernance partagée et de gestion collective pour changer de rapport aux ressources (mutualisation, chantiers participatifs...), il s'agit d'une vision du monde, de la nature, et en son sein de notre interaction avec le reste du vivant. Pour les tiers-lieux nourriciers, la biodiversité, l'agriculture durable, la reconnexion à l'alimentation ne sont pas des mots creux. Au cœur de chaque projet est ancrée la conception de l'eau, de la terre, du vivant, comme un commun dont nous faisons partie, et dont nous avons la charge de prendre soin, collectivement, démocratiquement, et dans la joie.

**AU COEUR DE CHAQUE  
PROJET EST ANCRÉE  
LA CONCEPTION DE  
L'EAU, DE LA TERRE, DU  
VIVANT, COMME UN  
COMMUN DONT NOUS  
FAISONS PARTIE, ET  
DONT NOUS AVONS LA  
CHARGE DE PRENDRE  
SOIN, COLLECTIVEMENT,  
DÉMOCRATIQUEMENT,  
ET DANS LA JOIE.**

---

**Auteurs de la fiche :** Mélissa Gentile (Coopérative Tiers-Lieux) et Etienne Fouillade (France Tiers-Lieux)

**Relecteurs :** Juliette Peres (FAB'LIM), Manon Jaccard (Réseau Cocagne),  
Alice Bouchet et Rémy Seillier (France Tiers-Lieux), Silvain Demann (Demand'SA)

**Direction artistique :** Antoine Thomas (France Tiers-Lieux)

**Financement :** Fondation Carasso et DRAAF Occitanie